



LES CANADIENS DE L'OUEST

JEAN-MARIE DUCHARME

(Suite et fin)

Ducharme fut très-sensible à la perte relativement énorme qu'il venait d'éprouver, et espérant que ses représentations auraient un certain effet, il se rendit auprès des autorités espagnoles à St. Louis, pour solliciter quelque indemnité. Bien loin de l'écouter favorablement, le gouverneur ordonna qu'on le conduisit en prison où il resta un an. Pour comble de malheur, les traitants espagnols, jaloux de ses succès et de son influence sur les sauvages, représentèrent au gouverneur que non seulement Ducharme nuisait à leur trafic, mais encore avait pris trop d'ascendant sur les tribus de l'Ouest. Ils intrigèrent tellement contre Ducharme qu'ils réussirent, à force d'instances et de fausses représentations, à le faire condamner à mort. On tenait peu compte en ces temps-là, chez les Espagnols surtout, de la vie d'un homme lorsqu'on croyait ce dernier capable de nuire aux intérêts de l'autorité ou d'un certain nombre de personnes influentes.

Ducharme allait donc être exécuté sans plus de formalités. Instruct heureusement à temps du sort qu'on lui destinait, il parvint à prouver que plus d'une fois il avait arraché à la mort des Espagnols captifs chez les sauvages, en donnant à leurs maîtres de fortes rançons : ce qui lui valut la vie sauve, puis la liberté.

Une fois sorti des murs froids de la prison où il avait languï pendant onze long mois, Ducharme ne fut plus dominé que par un sentiment, celui de la vengeance. Il résolut de laver dans le sang des Espagnols le cruel outrage qu'on lui avait infligé.

Aussi, à son retour à Mackinaw, il leva le cri de guerre parmi les sauvages qui lui étaient dévoués, depuis le lac Supérieur jusqu'aux Montagnes Rocheuses, et à son appel quinze cents guerriers vinrent prendre les armes sous ses ordres. Familier avec leurs différents dialectes, il leur fit en termes émus et passionnés le récit de ses malheurs, et sut allumer dans leur cœur le feu de la vengeance qui l'animait contre les Espagnols. Les sauvages, surexcités par la véhémence de son langage, demandaient à grands cris qu'on les menât contre l'ennemi, et choisirent pour leur chef un capitaine renommé de la tribu Ottawa, *Match-i-ku-is*, d'une taille imposante, d'une bravoure à toute épreuve, mais capable de se porter aux extrémités les plus sanguinaires.

L'Angleterre et l'Espagne étant alors aux prises, le lieutenant-gouverneur Sinclair, de Mackinaw, vit cette entreprise d'un bon œil, et la favorisa autant que possible. Grâce à son influence, quelques soldats réguliers et bon nombre de Canadiens vinrent grossir les rangs de la formidable expédition que Ducharme avait réussi à organiser.

L'expédition suivit d'abord la rivière aux Renards, et après avoir franchi le Portage du Wisconsin, elle descendit la rivière de ce nom, puis le Missouri. Aucun obstacle sérieux n'entrava sa marche, et Ducharme prit ses mesures, à une certaine distance de St. Louis, pour donner l'assaut au fort, le 26 mai 1780. Les Espagnols ne purent résister à ce flot débordant d'invasisseurs qui, une fois maîtres du fort, se ruèrent dans l'intérieur en faisant entendre de terribles hurlements qui répandirent la plus

grande consternation parmi les habitants. Puis, armés de leurs tomahawks et de leurs longs couteaux, ils commencèrent une horrible boucherie qui dura tant que Ducharme n'eût pas ordonné de cesser le pillage et le massacre. On rapporte que lorsque leur vengeance fut apaisée, Ducharme et ses compagnons, attendris par le nombre des cadavres qui jonchaient les rues, par les flots de sang qui avaient coulé, pleurèrent amèrement sur la perte de tant de vies et reprirent, tristes et silencieux, le chemin de leurs foyers. La terrible vengeance de Ducharme a fait donner à cette année dans l'histoire de St. Louis le nom de "L'année du coup."

Deux ans plus tard, Ducharme fut condamné par le lieutenant-gouverneur Sinclair à payer une amende de quinze cents botes de foin sauvage parce qu'il était allé faire la traite dans l'intérieur sans le permis de rigueur. Un traitant, du nom de Paul Delacroix, parti également sans licence de Mackinaw pour aller trafiquer chez les sauvages, fut condamné à la même amende "au nom du Roi," mais il refusa de la payer. Il déclara que le Roi demeurait de l'autre côté de l'océan, qu'il ne croyait pas qu'il eût besoin de foin, et qu'il était bien décidé en conséquence à ne pas payer l'amende. Delacroix n'était pas facile à contrôler, et le gouverneur Sinclair ne pouvant mettre sa condamnation en force, dût se contenter de cette fin de non-recevoir.

Ducharme avait eu pour compagnons de ses courses aventureuses un frère du nom de Domini que, confondu à tort avec lui par un historien de l'Illinois, (1) et un cousin, Laurent Ducharme, qui tous deux s'occupèrent activement de la traite. Il retourna vers 1800 à Lachine, où il vécut dans une honnête aisance du fruit de ses rudes labeurs. Les ravages du temps ne semblèrent pas ébranler sa robuste constitution, car dans ses dernières années, quoique sa chevelure fut aussi blanche que la neige, il était encore droit comme un chêne. Il eut la douleur d'être frappé d'une cécité presque complète quelque temps avant sa mort qui eut lieu vers 1803. Il était âgé d'environ quatre-vingts ans.

Trois de ses fils marchèrent sur ses traces et allèrent aussi faire la traite dans l'Ouest : Joseph, Dominique et Paul. Lyman C. Draper, qui ren lit visite à ce dernier à la Baie Verte, Wisconsin, en 1857, dit qu'il était fixé dans cet état depuis à peu près soixante-trois ans, et qu'il était alors âgé d'environ quatre-vingt-sept ans. Dominique, qui devint agent des sauvages au lac des Deux Montagnes, s'est distingué dans la dernière guerre, en contribuant d'une manière active, à la tête d'une bande de sauvages, à la défaite des troupes du Colonel Boersther, qui furent obligées de se rendre, le 24 juin 1813, après un engagement très-vif sur les bords du Lac Ontario, près de Niagara. Bref, les trois fils de Jean Marie Ducharme surent se montrer dignes de leur brave et intrépide père.

JOSEPH TASSÉ.

LA DEFENSE DE LEPINE

La lettre suivante que nous recevons du Manitoba se recommande assez d'elle-même; nous dirons cependant qu'elle vient d'un homme impartial et dont les opinions méritent une considération particulière. Voici cette lettre :

(O. D.)

(1) John Reynolds, auteur du "Pioneer History of the Illinois."

WINNIPEG, 2 novembre, 1874.

"J'ai entendu plaider M. Chapleau dans la cause de Lépine et dans celle de Nault, et je vous assure qu'il a droit d'être fier des succès qu'il a obtenus, sinon sur le jury, du moins sur l'esprit de ceux qui sont à portée d'apprécier le talent. Il ne se trouvait pas dans la meilleure position possible pour faire ce que les gens du métier appellent une belle cause. Il est arrivé ici à peine six jours avant l'ouverture de la cour, presque sans renseignements sur la cause dont il s'était chargé, et cela, quand il s'agissait de refaire l'histoire de notre province pendant quatre ans. Dans l'impossibilité de rien connaître de la preuve qui pouvait être faite par la poursuite ou par la défense, il a dû procéder, je ne dirai pas à tâtons, mais avec une extrême prudence, et en sondant chaque pouce du terrain sur lequel il avait à se mouvoir.

"Pour un avocat habitué aux succès les plus sérieux de la cour d'assises, on s'imagine bien un peu qu'une foule de petites ficelles sont mises en jeu pour amener le jury où l'avocat veut le conduire, ou du moins pour l'écartier tellement de son chemin qu'il ne puisse jamais venir à une entente unanime. Mais, pour cela, il faut connaître le jury, son éducation, ses habitudes, ses opinions, ses traditions. Il faut savoir quel souvenir attristant le fera pleurer, quelle joyeuse allusion le fera sourire. Il faut un peu flatter ses caprices, ses ambitions, ses vanités; il faut le grandir dans sa propre estime, afin qu'il résiste aux appels de la poursuite qui va démontrer tout à l'heure que si l'accusé n'est pas condamné, la société est perdue à tout jamais.

"Il n'y a pas jusqu'aux juges qui n'aient leurs côtés faibles, et qui ne puissent être, avec une diplomatie suffisante, amenés parfois dans une impasse qui profite au client.

"Mais tout cela ne peut réussir, ne peut même être essayé que lorsque l'avocat possède la connaissance et l'habitude de son monde. Sans cela, ses plus beaux mouvements se heurtent à l'indifférence générale, ses mots les mieux trouvés tombent à plat, s'ils ne frappent pas absolument à faux, et ces petits échecs répétés finissent souvent par influencer sur la cause d'une manière désastreuse.

"M. Chapleau se trouvait malheureusement dans ces circonstances défavorables. Il venait plaider une cause qu'il ne connaissait que très-peu—judiciairement parlant—devant un juge qu'il n'avait jamais vu sur le banc, devant un jury et devant un public dont il n'avait jamais eu l'occasion de connaître les idées ou les tendances. Ajoutez à cela toutes les fausses informations qui lui furent prodiguées et qu'il n'avait aucun moyen de contrôler, toutes les réticences mises dans les quelques renseignements qui lui furent donnés, les préjugés qui surgissent toujours plus ou moins contre les étrangers, le fort courant d'opinion constamment entretenu contre les accusés dans une classe nombreuse de la population, et vous aurez une faible idée des difficultés que M. Chapleau avait à surmonter dans cette cause.

"Son seul moyen de succès, dans les circonstances où il était placé, était de s'en tenir à la preuve, et d'aller droit devant lui absolument comme s'il eût plaidé sa première cause; il avait à mettre de côté toute son expérience du jury pour ne s'appuyer que sur son talent d'avocat.